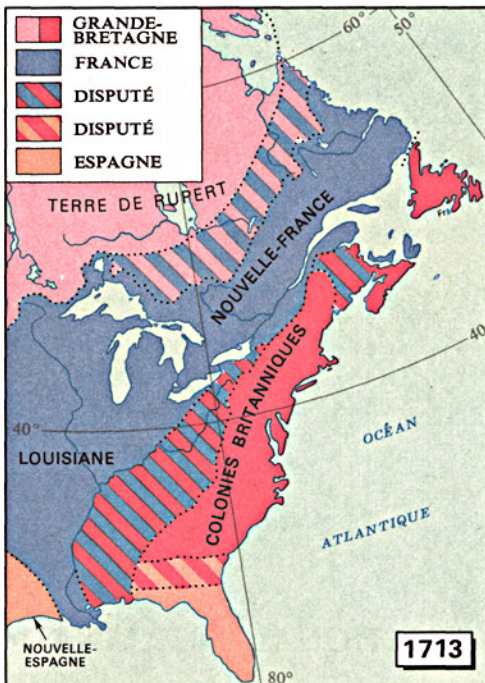


Premier succès de colonie française en Amérique du Nord. Port Royal (1606) Québec (1608). Début des colonies anglaises en Virginie (1606-07). L'Acadie est reconnue comme possession française par le traité de Bréda (1667). Une chartre royale (1670) accorde à la Compagnie de la Baie d'Hudson le commerce du bassin de la baie d'Hudson.



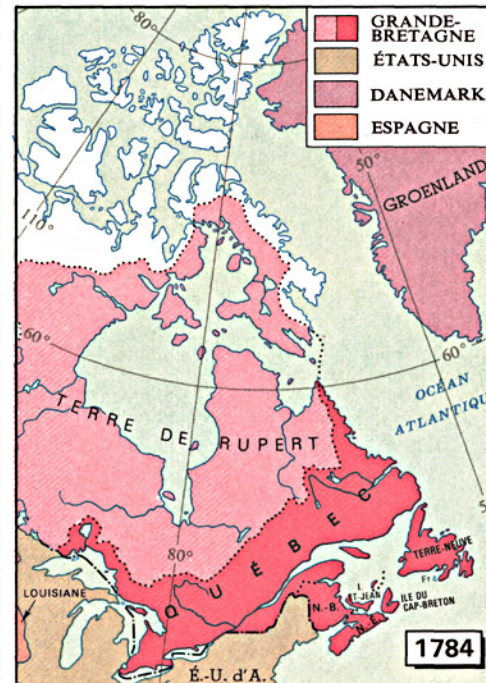
Par le traité d'Utrecht (1713), la France cède la Nouvelle-Écosse (sauf l'île du Cap-Breton) à la Grande-Bretagne, renonce à ses intérêts dans Terre-Neuve et reconnaît les droits britanniques à la Terre de Rupert.



Par le traité de Paris (1763), l'est de l'Amérique du Nord devient territoire britannique sauf les îles St-Pierre et Miquelon (France). Gouvernements coloniaux britanniques pour Québec, Terre-Neuve (avec l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine), Nouvelle-Écosse (englobant le N.-B. et l'Î.-P.-É. actuels). La France cède la Louisiane à l'Espagne.



L'île St-Jean est séparée de la Nouvelle-Écosse (1769). L'Acte de Québec (1774) agrandit Québec en lui donnant le Labrador, l'île d'Anticosti, les îles de la Madeleine, le Pays Indien au nord, à l'ouest et au sud jusqu'aux rivières Ohio et Mississippi.



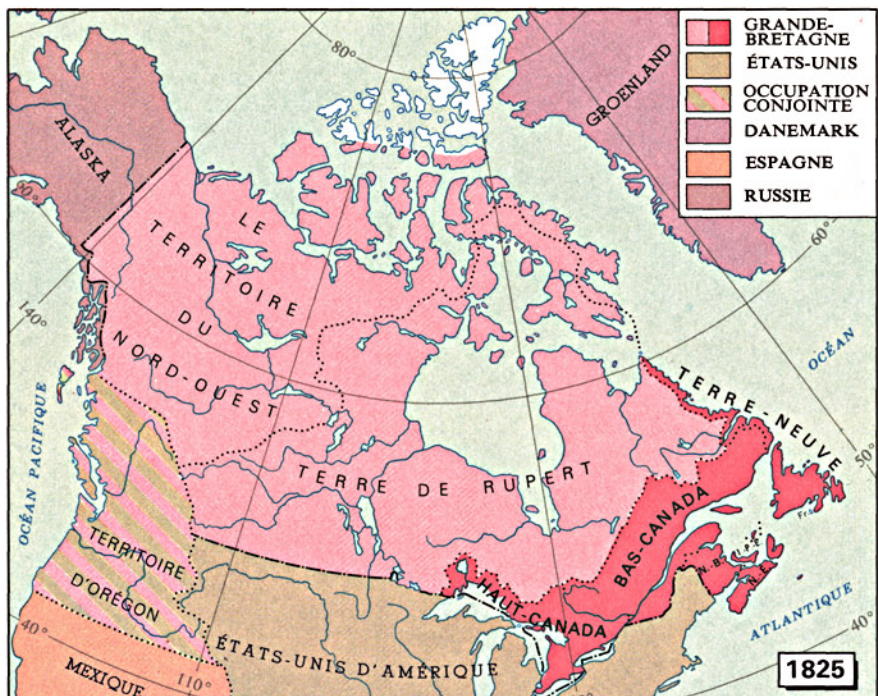
Les États-Unis d'Amérique acquièrent leur indépendance de la Grande-Bretagne par le traité de Paris (1783). La frontière des États-Unis est décrite comme s'étendant de l'Atlantique jusqu'au Lac des Bois. On sépare le Nouveau-Brunswick et l'île du Cap-Breton de la Nouvelle-Écosse (1784).



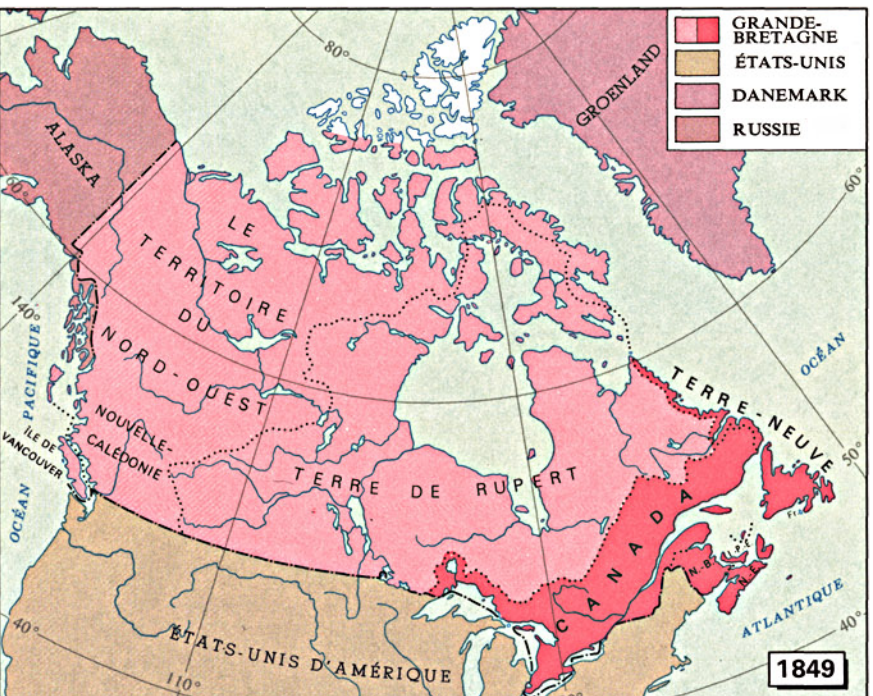
Après l'Acte constitutionnel, Québec est divisé en Haut-Canada et Bas-Canada (1791). L'Espagne remet la Louisiane à la France (1800). Les États-Unis d'Amérique achètent la Louisiane (1803).



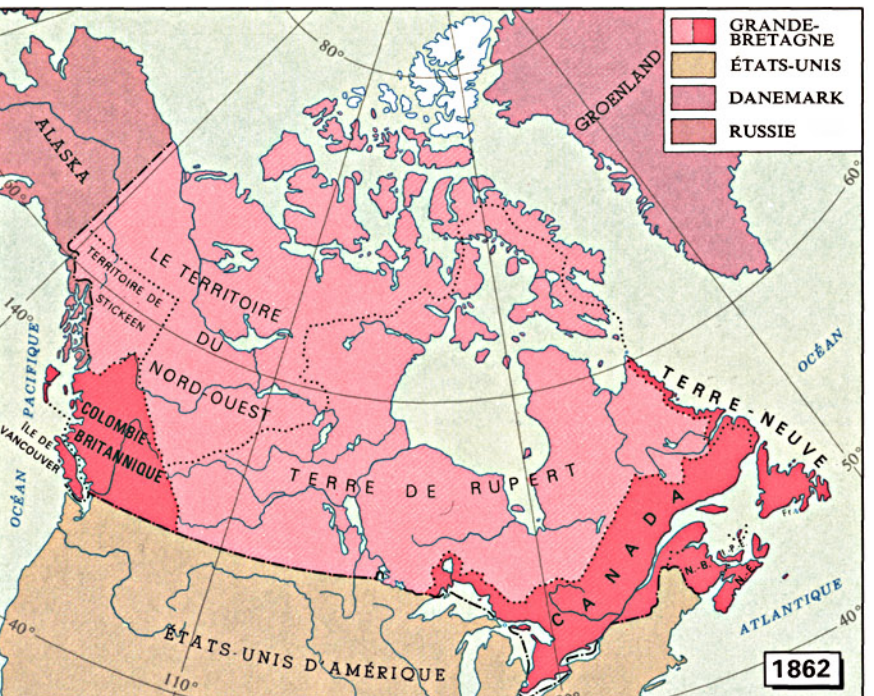
L'île St-Jean reçoit le nom Île-du-Prince-Édouard (1798). L'Acte du Labrador fait passer du Bas-Canada à Terre-Neuve, l'île d'Anticosti et la côte du Labrador depuis la rivière St-Jean jusqu'au détroit d'Hudson (1809).



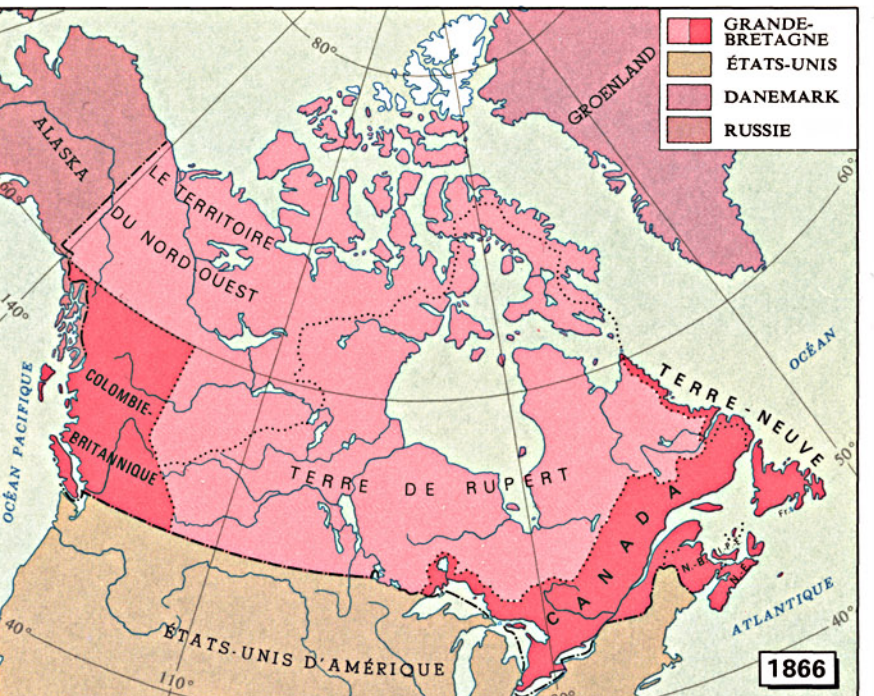
La frontière internationale est prolongée en direction ouest le long du 49e parallèle jusqu'aux Montagnes Rocheuses (1818). Le Territoire d'Oregon est occupé conjointement par la Grande-Bretagne et les États-Unis. On annexe de nouveau l'île du Cap-Breton à la Nouvelle-Écosse (1820), l'île d'Anticosti et une partie de la côte du Labrador au Bas-Canada (1825). Entente entre la Russie et la Grande-Bretagne sur la description de la frontière d'Alaska (1825).



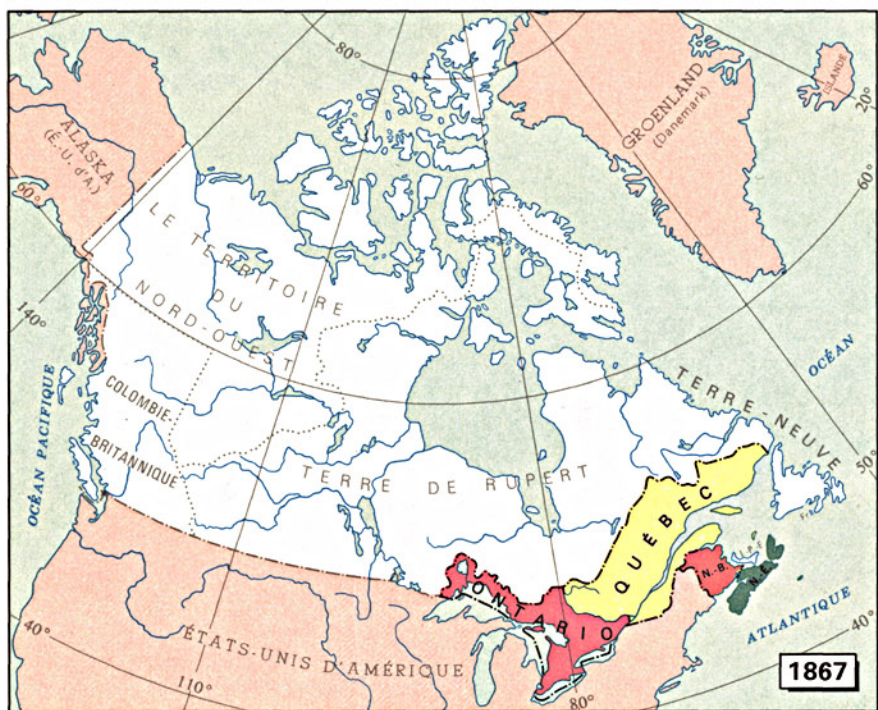
La Province du Canada est établie en réunissant le Haut-Canada et le Bas-Canada (1840). La frontière internationale est délimitée à partir des Montagnes Rocheuses jusqu'au Pacifique par le traité d'Oregon (1846). La partie nord du Territoire d'Oregon est appelée Nouvelle-Calédonie, nom employé par Simon Fraser en 1806. La Compagnie de la Baie d'Hudson reçoit l'île de Vancouver pour y établir une colonie (1849).



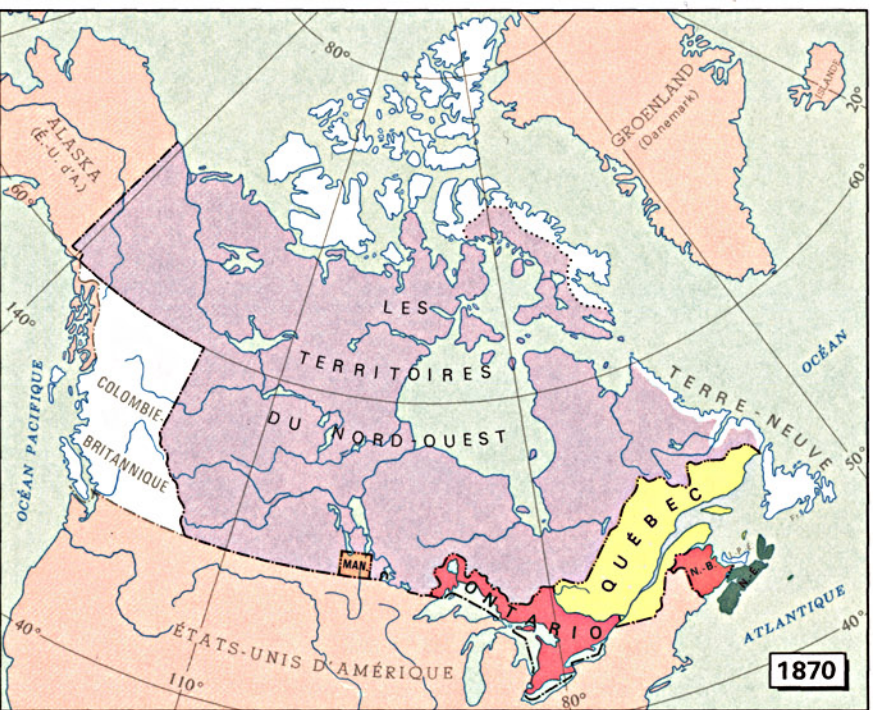
La Nouvelle-Calédonie, avec des frontières plus étendues, devient la colonie britannique—Colombie-Britannique (1858). Le Territoire de Stikkeen est délimité (1862).



La Colombie-Britannique dans ses frontières actuelles est établie en réunissant les colonies Île de Vancouver et Colombie-Britannique et en plus, le Territoire de Stikkeen avec une frontière nord le long du 60e parallèle.



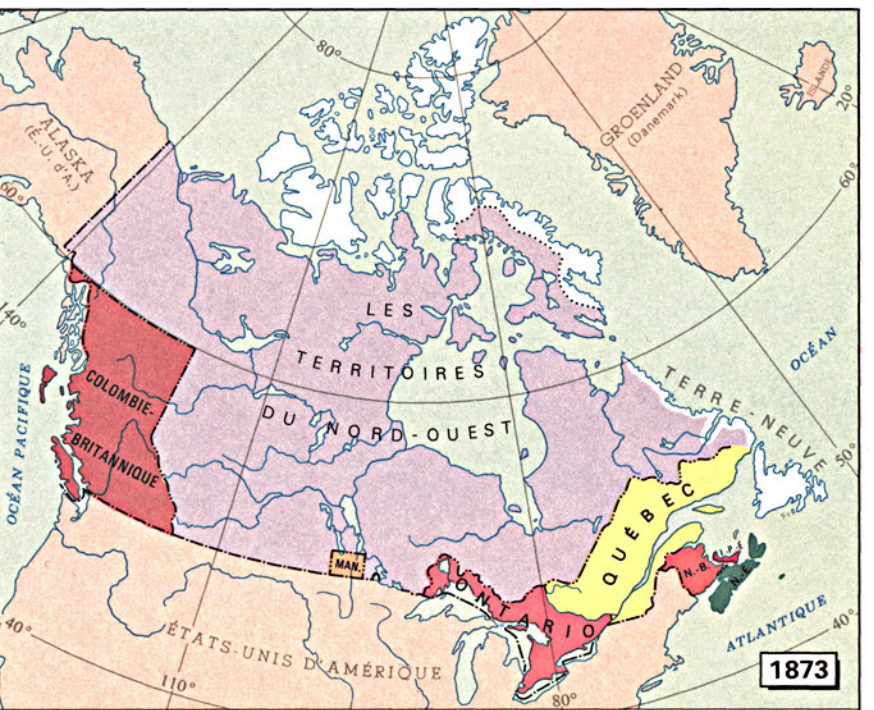
Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et le Canada s'unissent pour former un État fédéral, le Dominion du Canada (Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1er juillet, 1867). La Province du Canada est divisée en Québec et Ontario. Les États-Unis d'Amérique proclament avoir acquis l'Alaska de la Russie (20 juin).



Le Canada acquiert les Territoires du Nord-Ouest (Terre de Rupert et Territoire du Nord-Ouest) de la Compagnie de la Baie d'Hudson. On en détache une partie pour former le Manitoba à titre de cinquième province.



La Colombie-Britannique se joint au Canada à titre de sixième province.



L'île-du-Prince-Édouard entre dans la Confédération à titre de septième province.